

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine ALLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-071

Membres en exercice : 69 Présents : 61 Absents : 8 Pouvoirs : 3

AFFAIRE GÉNÉRALES COMpte RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions, qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-126 du 28 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– Commande publique

- Décision commande publique_2021_088 – Signature des marchés n°21EA033 et 21EA034 relatifs à la mise en sécurité de réservoirs d'eau potable, la réhabilitation du château d'eau d'Hénansal et les travaux sur le château d'eau de La Poterie :
 - Lot n°1 – Mise en sécurité de réservoirs d'eau potable : Attribution à la société Atelier Huet (Gennevilliers Val de Loire) pour un montant de 142 747,38 € HT,
 - Lot n°2 – Réhabilitation du château d'eau Saint-Anne à Hénansal : Attribution à la société Etandex (Montgermont) pour un montant de 233 500,00 € HT.
- Décision commande publique_2021_101 – Signature du marché n°21EA035 relatif à la fourniture et la pose d'installations électriques et télégestion pour les postes de relèvement des eaux usées à la société Actemium (Dinan) pour un montant de 154 150,00 € HT.
- Décision commande publique_2021_114 – Signature du marché n°21EA041 relatif à la fourniture et la pose d'un équipement de prétraitement (dégrilleur/compacteur) et de mesure sur les installations d'assainissement de la station d'épuration de Meslin – Attribution à la société Le Du Industrie (Chateaulaudren Plouagat) pour un montant de 52 761,00 € HT.
- Décision commande publique_2021_124 – Signature du marché n°21CT044 relatif à l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour le service espaces verts de Lamballe Terre & Mer – Attribution à la société Motoculture Pièces Services SARL 3J (Quévert) pour un montant de 44 124,80 € HT.

– Urbanisme et patrimoine

- Décision Affaires générales et juridiques_2021_086 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de la SAFER de la parcelle 142ZA116 à Souleville – Lamballe-Armor pour une durée de 6 ans non-renouvelables. La redevance annuelle est fixée à 250 € TTC.
- Décision Affaires générales et juridiques_2021_087 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de la SAFER des parcelles 252ZI42, 252ZI144 et 270ZE02 à Lamballe-Armor pour une durée de 5 ans non-renouvelables, à la date d'entrée en jouissance des biens. La redevance annuelle est fixée à 1 800 € TTC.
- Décision Affaires générales et juridiques_2021_100 – Conventions d'occupation de bâtiments économiques :
 - Abrogation de la décision AGJ n°2021_036 portant sur le renouvellement des conventions d'occupation au profit de la société Fertil pour le bâtiment relais de la Quenotterie à Hénanbihen et au profit d'Essonne Sécurité pour le bâtiment relais du Parc d'Activités de Trémeur,
 - Accord de la convention d'occupation temporaire du bâtiment relais de la Quenotterie à Hénanbihen à la société Cooperl Arc Atlantique dans les conditions suivantes :
 - Durée de 1 an non-renouvelable à date d'effet du 1^{er} janvier 2021
 - Loyer mensuel de 1 000 € HT
 - Charges et impôts à la charge de l'occupant
 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du bâtiment relais du Parc d'Activités de Trémeur au profit de la société Essonne Sécurité dans les conditions suivantes :
 - Durée de 1 an non-renouvelable à date d'effet du 1^{er} janvier 2021
 - Loyer mensuel de 1 000 € HT comprenant le bâtiment (750€ HT) et la cour attenante (250 € HT)

- Charges et impôts à la charge de l'occupant
- La convention sera résiliée de fait le jour de la vente du bâtiment, prévue courant 2021

- **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées**

- Décision n°2021_031 – Aide accession sociale à la propriété – Pengilly – 3 000 €
- Décision n°2021-035 – Aide accession sociale à la propriété – Hénon – 3 000 €
- Décision n°2021_038 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €
- Décision n°2021_041 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €
- Décision n°2021_042 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €
- Décision n°2021_045 – Aide accession sociale à la propriété – Noyal – 3 000 €
- Décision n°2021_050 – Aide accession sociale à la propriété – Plédéliac – 2 000 €
- Décision n°2021_057 – PIG Précarité énergétique – Pléneuf-Val-André – 500 €
- Décision n°2021_058 – PIG Précarité énergétique – Hénanbihen – 500 €
- Décision n°2021_059 – PIG Précarité énergétique – Lanrelas – 500 €
- Décision n°2021_060 – PIG Précarité énergétique – Plénée-Jugon – 500 €
- Décision n°2021_061 – PIG Précarité énergétique – Plénée-Jugon – 500 €
- Décision n°2021_062 – PIG Précarité énergétique – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle – 500 €
- Décision n°2021_063 – Aide accession à la propriété – Plestan – 3 000 €
- Décision n°2021_064 – PIG Précarité énergétique – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle – 500 €
- Décision n°2021_075 – PIG Précarité énergétique – Erquy – 500 €
- Décision n°2021_076 – Aide accession à la propriété – Bréhand – 3 000 €
- Décision n°2021_084 – Aide accession sociale à la propriété – Saint-Trimoël – 3 000 €
- Décision n°2021_085 – Aide accession sociale à la propriété – Pommeret – 3 000 €
- Décision n°2021_094 – Aide accession sociale à la propriété – Bréhand – 3 000 €
- Décision n°2021_095 – Aide accession sociale à la propriété – Moncontour – 3 000 €
- Décision n°2021_096 – Aide accession sociale à la propriété – Hénansal – 3 000 €
- Décision n°2021_097 – Aide accession logement vacant – Noyal – 3 000 €
- Décision n°2021_099 – Evaluation énergétique – Pléneuf-Val-André – 280 €
- Décision n°2021_102 – Aide accession à la propriété – Bréhand – 3 000 €
- Décision n°2021_110 – PIG Précarité énergétique – Rouillac – 500 €
- Décision n°2021_111 – OPAH – Lamballe-Armor – 5 000 €

• **Demandes de subvention**

- Décision Eau_Assainissement_2021_032 – Demande d'une subvention de 119 807,80 € auprès de l'Etat pour la réalisation de la mise en séparatif des réseaux de Plurien – 2^{ème} tranche.
- Décision Eau_Assainissement_2021_033 – Demande d'une subvention de 329 000,00 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de la mise en séparatif des réseaux de Plurien – 2^{ème} tranche.
- Décision Eau_Assainissement_2021_034 – Demande d'une subvention de 119 120,75 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de la mise en séparatif des réseaux d'Andel.

• **Régies**

- Décision Affaires financières_2021_107 – Avenant à l'acte portant création de la régie de recettes pour le fonctionnement de la ludothèque itinérante – Régie installée à l'espace « Ludimômes » rue de la Corderie (Quessoy).

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1^{er} Vice-président

Philippe HERCOUET

